



PRANA INSPIRE

-
Gabriel LESQUOY
Formations & Coaching

*« Du savoir-faire à la compétence,
du savoir-être à l'excellence »*



BULLETIN D'INSCRIPTION

« Formation professionnelle en soins énergétiques et vibratoires »

Nom, prénom :

Adresse :

Portable : **Mail :** **Tel :**

Profession :

Participation formation :

Date de formation retenue :

1400 euros net la formation complète

Règlements à l'ordre d'**AVEC INSPIRE : arrhes de 300 euros à joindre à ce bulletin**

Bulletin à retourner (sans les CGI) accompagné de votre règlement à :

Gabriel Lesquoy, 11D rue Carnot, 88400 Gérardmer

Solde participation formation réglé à l'arrivée le 1^{er} jour de formation

Confirmation inscription envoyée sur votre messagerie.

J'atteste avoir pris connaissance des Conditions Générales d'Inscription (CGI) reçues avec ce bulletin et je les accepte.

Date :

Signature :



PRANA INSPIRE

-
Gabriel LESQUOY
Formations & Coaching

CONDITIONS GENERALES D'INSCRIPTION aux retraites et formations professionnelles Prana Inspire

Article 1 : Inscription et paiement

Les inscriptions sont prises en compte à la réception du bulletin d'inscription signé et du règlement total ou partiel par chèque à l'ordre d'Avec Inspire.

Article 2 : Attestation

Chaque retraite suivie donne droit à une attestation délivrée sur demande.

Article 3 : Annulation

Prana Inspire se réserve le droit d'annuler un groupe si le nombre de participants est insuffisant pour son organisation ou son fonctionnement ou si des circonstances imprévues l'exigent. En cas d'annulation, les frais d'inscription seront intégralement remboursés dans les jours suivant la notification de l'annulation.

Article 4 : Désistement, interruption

En cas d'annulation par le stagiaire plus de 30 jours avant le début du stage, le montant versé sera intégralement remboursé moins 15 euros pour frais de dossier.

En cas d'annulation entre 15 et 30 jours avant le début du stage : 50% du montant versé sera retenu.

En cas d'annulation moins de 15 jours avant le début du séminaire ou pour tout stage commencé le coût total versé sera dû.

Tout stage commencé et interrompu par le stagiaire ne donnera lieu à aucun remboursement (stage et hébergement).

L'animateur peut décider l'interruption d'un participant à son stage et son retour anticipé à domicile, pour conduite inadaptée au sein du groupe ou mise en danger pour sa propre santé physique et ou psychologique. Le stagiaire se verra alors remboursé des jours de stage non encore réalisés au jour de son départ.

Article 5 : retard et départ anticipé d'une retraite ou d'une formation professionnelle

Quelque soit le motif à tout retard possible d'un participant au stage et ou son départ à son initiative avant la fin, ce dernier ne pourra demander un quelconque remboursement ou déduction à Prana Inspire qui ne peut être tenu pour responsable.

Article 6 : Propriété intellectuelle

Les enregistrements audio et vidéo des contenus découverts lors d'une retraite ou d'une formation professionnelle ne sont pas autorisés.

Prana Inspire et l'animateur sont propriétaires des contenus relatifs aux ateliers et des documents pédagogiques. Toute personne reproduisant ou diffusant ces documents dans un cadre autre que privé est soumise aux peines prévues par la loi.

Article 7 : Différends éventuels

Si une contestation ou un différend ne peuvent être réglés à l'amiable, le litige sera porté devant le Tribunal compétent de Nancy.